

TAXE DE SEJOUR TARIFS

Nature de l'hébergement	Tarifs par personne et par jour
Hôtels, résidences, chambres d'hôtes 4 étoiles et plus	1,30 €
Hôtels, résidences, chambres d'hôtes 3 étoiles	0,90 €
Hôtels, résidences, chambres d'hôtes 2 étoiles Village de vacances grand confort	0,80 €
Hôtels, résidences, chambres d'hôtes 1 étoile Village de vacances confort	0,70 €
Hôtels, résidences, chambres d'hôtes sans étoile	0,40 €
Camping, caravanages et hébergement de plein air 3 et 4 étoiles	0,40 €
Camping, caravanages et hébergement de plein air 1 et 2 étoiles	0,20 €

Meublés 4 étoiles	1,00 €
Meublés 3 étoiles	0,75 €
Meublés 2 étoiles	0,60 €
Meublés 1 étoiles	0,45 €
Meublés non classés	0,40 €

> EXONERATIONS

* LES EXONÉRATIONS OBLIGATOIRES :

- les bénéficiaires de l'aide sociale
- les mutilés, blessés et maladies par suite de faits de guerre
- les enfants de moins de 13 ans
- les agents de l'Etat se déplaçant pour leur travail
- les colonies et centres de vacances collectifs

* LES EXONÉRATIONS VOTÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2009 :

- les voyageurs et représentants de commerce

> REDUCTIONS

Les familles nombreuses disposant d'une carte «Familles nombreuses» SNCF bénéficient des réductions selon le % indiqué sur cette carte (entre moins 30 et moins 75 %).